

MAIRIE  
7, rue de la Barre David  
44520 LE GRAND AUVERNE  
Tél. 02.40.07.52.12  
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 16 novembre 2020

-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil vingt

Le 16 novembre à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle l'Asphodèle, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,

Date de convocation : 10 novembre 2020.

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD – Laurent VÊTU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Marlène GEORGET - Clément BESSON - Anthony MICHEL – Cédric PAUVERT - David MENARD - Nathalie TROCHU - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT : Philippe RIGAUX

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

M. David MENARD a été désigné secrétaire de séance.

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020**

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu du Trésorier une demande concernant différents montants restés impayés entre 2018-2019 pour un total de 95.73 €

Sachant que ces 95.73 € ne pourront plus être recouverts, il convient d'admettre cette somme en non-valeur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- ❖ D'admettre la somme de 95,73 € correspondant au détail ci-dessus, en non-valeur à l'article 6541.

### 3. AVIS SUR LE PROJET SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire est un outil de planification local qui fixe des objectifs et des orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il est élaboré, suivi et révisé par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Les documents du SAGE sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau, le règlement étant également opposable aux tiers.

Approuvé en septembre 2009 dans sa première version, le SAGE Estuaire de la Loire est entré en révision en 2015. En s'appuyant sur un état des lieux, un diagnostic du territoire et la définition d'une stratégie, la CLE a travaillé à la rédaction des documents du SAGE révisés autour de sept enjeux : qualité de l'eau ; qualité des milieux aquatiques ; gestion quantitative de la ressource ; risques d'inondations et d'érosion du trait de côte ; estuaire ; littoral ; gouvernance.

La CLE a validé le 18 février 2020 les documents révisés et le lancement de la consultation administrative.

Conformément aux articles R.212-38 et 39 du Code de l'Environnement, l'avis de la commune est sollicité sur ce projet révisé de SAGE Estuaire de la Loire.

Les documents nécessaires à cette consultation ont été transmis par courriel aux élus le 10 novembre 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- ❖ D'émettre un avis favorable sur ce projet révisé de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Loire.

### 4. ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIERES : DEMANDE D'EXONERATION DE LOYERS

Par délibération 20 06 32 du 29 juin 2020, Monsieur le Maire avait expliqué que la société PLEIN ECRAN F11 a pour activité la production de films institutionnels et publicitaire. Pendant la crise sanitaire, la société travaillant pour l'évènementiel a vu son chiffre d'affaires baissé. La société a donc bénéficié d'une exonération totale de ses loyers pour les mois d'avril, mai, juin 2020.

Par délibération 20 09 07 du 21 septembre 2020, le conseil municipal a accordé à la société PLEIN ECRAN F11 une exonération totale des loyers de juillet, août et septembre 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le jeudi 29 octobre 2020 un courrier de Monsieur GUILLET, gérant de la société PLEIN ECRAN F11 demandant l'exonération de ses loyers pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020.

Toutefois, la société PLEIN ECRAN devra s'acquitter de la taxe foncière 2020 ainsi que du montant des ordures ménagères.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accéder à la demande de Monsieur GUILLET.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ d'exonérer totalement le loyer de la Société PLEIN ECRAN F11 pour les mois cités ci-dessus à savoir 1035 €.

## **5. MAITRISE D'ŒUVRE POUR AMENAGEMENT DES ENTREES DE BOURG**

Dans la continuité des aménagements réalisés sur la RD 14 – route de Châteaubriant et RD 2 – route du Petit-Auverné, Monsieur Laurent VÊTU, adjoint explique qu'il est nécessaire de sécuriser les entrées de bourg de la RD 14 – route de Riaillé, RD 41 – route de Joué-sur-Erdre et RD 111 – route de Saint Sulpice des Landes ainsi que de procéder à l'aménagement de la rue Molière. Il convient donc de retenir un maître d'œuvre pour lancer l'aménagement de sécurité de voirie en entrées d'agglomération.

Deux entreprises ont été sollicitées pour cette mission de maîtrise d'œuvre. Il s'agit de :

- L'entreprise 2 LM de la Haye Fouassière pour un montant de rémunération de 6 180,00 € HT soit 7 416,00 € TTC à cela s'ajoute un taux d'honoraires en fonction de la tranche du montant de travaux réalisés HT (allant de 3.70 % à 6.30 %)
- Le cabinet ARRONDEL d'Ancenis pour un montant de 21 235,00 € HT soit 25 482,00 € TTC

Considérant la prestation proposée qui est satisfaisante, il est proposé de retenir le cabinet ARRONDEL.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ De retenir l'offre du cabinet ARRONDEL pour un montant de 25 482,00 € TTC.
- ❖ Autorise M le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette mission de maîtrise d'œuvre pour aménagement des entrées de bourg sur la RD 14, RD 41, RD 111 ainsi que l'aménagement de la rue Molière.
- ❖ Donne mandat à Monsieur le Maire pour solliciter des aides au financement de cette étude de maîtrise d'œuvre.

## **6. DERNIERE DECISION**

**Acquisition d'une benne 4 en 1 :** signature d'un devis du Comptoir Agricole des Mauges pour un montant de 3 480,00 € HT.

## **7. AFFAIRES DIVERSES**

**Station d'épuration :** M. Dominique DAUFFY, adjoint informe l'assemblée qu'une fuite a été constatée aux lagunes.

**Commission Bâtiments communaux – voirie :** une réunion est prévue le samedi 5 décembre 2020 à 10h00 afin de faire le point sur les travaux qui pourront être entrepris aux entrées d'agglomération.

Par ailleurs, M. Laurent VÊTU informe qu'une réunion est prévue avec le Conseil Départemental le 7 décembre 2020 afin d'étudier la possibilité de mettre une chicane à l'entrée de la RD 14.

**Aménagement de places de parking place de la fontaine :** Un place de parking PMR ainsi qu'un arrêt minute vont être réalisés. Les travaux doivent débuter le 19 novembre 2020.

**Echange avec M. le Sous-Préfet sur le plan de relance** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un entretien téléphonique a eu lieu avec M. le Sous-Préfet vendredi 13 novembre 2020. Cet entretien a permis d'exposer les projets envisagés sur la commune.

**Commission solidarité – affaires sociales – santé** : La commission s'est réunie le 28 octobre dernier. Le repas des aînés étant annulé, la commission a validé la distribution d'un panier garni.

**Vœux de la municipalité** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la crise sanitaire, il semble raisonnable d'annuler la cérémonie des vœux.

**Point sur les travaux :**

- TDF : Le terrassement pour l'implantation du pylône de télécommunication est commencé
- Espace Artisanal des Ardoisières : Des portes ont été posées sur le préau du bâtiment situé au fond par des élus et les employés communaux.

**Maison des Assistants Maternels** : Monsieur le Maire et Mme Stéphanie BELOEIL font part de leur rencontre avec le porteur de projet et demande à M. Cédric PAUVERT de s'exprimer sur l'état d'avancement du projet.

**Déchetteries** : M. Laurent VÊTU, adjoint informe qu'il va y avoir du changement au niveau des déchetteries. La déchetterie de Châteaubriant va déménager, celle du Petit-Auverné va être mise aux normes et celles de ROUGÉ et SOUDAN vont être supprimées.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le ramassage des poubelles sur la commune se fera tous les 15 jours.

Séance levée à 21h25

A Le Grand-Auverné, le 20 novembre 2020

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD